



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 26

Date de la convocation :
3 juillet 2025

Délibération n° DCM25-07-10P35

**Aménagement - Approbation du cahier des charges
de rétrocession du droit au bail commercial du local
sis 20 rue du Marché à Clermont l'Hérault**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, Mme Isabelle Le Goff, Mme Louise Jaber, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

M. Gérard Bessière à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Isabelle Le Goff à M. J-F Faustin

Mme Louise Jaber à M. Georges Elnecave

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Mme Claudine Soulairac à M. Salvador Ruiz

M. Laurent Dô à M. Patrick Javourey

Rapporteur : M. Jean-Jacques Pinet

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2024, la Commune a institué le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 m² et 1 000 m² dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité défini.

Le 24 septembre 2024, la SAS PROMOMARKET a adressé à la Commune une déclaration préalable concernant la cession d'un bail commercial portant sur un local situé au 20, rue du marché à Clermont l'Hérault.

Par une décision du Maire en date du 3 octobre 2024, la Commune a exercé son droit de préemption sur la cession de ce droit au bail commercial. L'acte de cession a été signé par acte notarié le 24 janvier 2025.

Conformément aux dispositions des articles L. 214-1 et R. 214-11 et suivants du Code de l'urbanisme, la Commune de Clermont l'Hérault entend procéder à la rétrocession du droit au bail commercial portant sur un local situé au 20, rue du marché à Clermont l'Hérault.

Pour ce faire, il convient de publier un avis de rétrocession pendant 15 jours minimum, comportant appel à candidatures sur la base d'un cahier des charges de rétrocession approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le cahier des charges ci-joint a été élaboré en reprenant les motifs tirés du rapport d'analyse à l'origine de la décision d'instituer le périmètre de sauvegarde.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le cahier des charges de rétrocession dont projet ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce point a reçu un avis favorable unanime de la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 25 juin 2025.

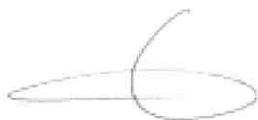
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

avec 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme H. Cinési, M. S. Garcia, M. P. Javourey. M. L. Dô représenté par M. P. Javourey, M. S. Ruiz, Mme C. Soulairac représentée par M. S. Ruiz)

APPROUVE le cahier des charges de rétrocession dont projet ci-joint,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Premier Adjoint et président de séance,



Jean-Marie SABATIER